
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 3 février 2023***L'an deux mille vingt-trois et le trois février à vingt heures.*

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	19
Ayant pris part au vote :	22

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
30/01/2023
Date d'affichage
10/02/2023

Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Dole, Frédéric Garreau, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Thierry Vuittenez.

Procuration : Caroline Blain à Nathalie Sievert, Léonie Schneider à Aline Louvrier. Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner.

Excusée : Madeleine Chapellier

Secrétaire de séance : Frédéric Garreau

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-02-012**OBJET : Enfouissement des réseaux d'électricité, Eclairage Public et génie civil de télécommunication.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED ;

L'opération est située **rue de Pontarlier – Tr 1.**

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 458 750€ TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230203-2023_02_012-DE

- Demandent au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;
- Autorisent le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20230203-2023_02_012-DE

Le Maire,
Marc SAULNIER.

